

Intervention sur le rapport de présentation du BS 2015

Le projet de budget supplémentaire 2015, budget de report et d'ajustement soumis à l'assemblée départementale, confirme le déséquilibre structurel croissant du budget départemental constaté au compte administratif 2014, mis en lumière au moment du vote du budget primitif 2015.

En effet, le résultat de l'exercice 2014 de 52 M€ est affecté en totalité au financement des ajustements en recettes (à la baisse) et en dépenses (à la hausse) de la section de fonctionnement ce qui écarte toute possibilité d'accroître les moyens consacrés à l'effort d'investissement pour 2015.

Ainsi, les recettes de fonctionnement sont diminuées en prévision de -14 M€ tandis que les dépenses de fonctionnement sont augmentées en prévision de +38 M€ (+2,8% des crédits inscrits au BP 2015), soit à l'euro près le montant du résultat de l'exercice 2014 (52 M€).

Dans le détail, les baisses de recettes de fonctionnement à hauteur de près de -14 M€ se concentrent principalement sur les droits de mutation (-13 M€) dont la variation annuelle est corrélée à l'évolution du marché immobilier, et ce malgré une hausse sensible du produit CVAE qui ne compense qu'à peine (+4 M€).

L'exécutif aurait-il péché : moins par omission sans doute mais plutôt par le secret espoir d'une « spéculation immobilière », doublé de l'aubaine tarifaire portée à 4,5 %.

Cette correction à la baisse du produit attendu représente un retour à un niveau d'étiage autour de 210 M€ (222 M€ en 2014) qui fragilisera davantage la réalisation de nos recettes de fonctionnement, et par voie de conséquence l'épargne brute réelle qui sera dégagée au titre de l'exercice 2015.

Significatif également pour les dépenses de fonctionnement qui sont ajustées à la hausse pour +38 M€ dont 9 M€ pour le seul RSA (24%) laissant un montant de dépenses nouvelles nettes de 24 M€ pour le seul exercice 2015, soit +2,1% des crédits rapportés aux prévisions du BP 2015, voté par votre exécutif il y a à peine 4 mois.

Sur ce montant de 24 M€, on s'étonne particulièrement du montant de 4 M€ affecté aux dépenses imprévues (10% des dépenses nouvelles de fonctionnement du BS 2015) qui pourrait s'avérer insuffisant pour couvrir les besoins en dépenses d'ici la fin de l'exercice faute de la mise en œuvre rapide et nécessaire d'un plan rigoureux d'économies pour dégager de l'épargne.

S'agissant des crédits supplémentaires affectés à la Carte Améthyste pour 2,5 M€ en 2015, s'il est normal que le département accompagne la gratuité des transports des personnes (au-delà de 60 ans) et des personnes handicapées (au-delà de 20 ans) précisément pour les publics redevenus non-imposables, il est donc regrettable que votre majorité n'ait pas souhaité ni en 2013 ni en 2014 fournir cet effort financier relativement modeste (6,6% des dépenses nouvelles du BS 2015 et 0,2% des crédits inscrits au BP 2015) au moment où le gouvernement infligeait une forte

augmentation de l'impôt sur le revenu à un grand nombre de retraités val-de-marnais aux revenus modestes.

Concernant la section d'investissement, les propositions de dépenses nouvelles d'équipement sont quasiment inexistantes (+3,6 M€ dépense d'investissement hors refinancement de la dette, contre 335 M€ au BP 2015, soit 1%), signe que la majorité départementale en est réduite à la portion congrue en matière d'investissement public en faveur des val-de-marnais alors même que les besoins en infrastructures sont aujourd'hui très conséquents.

Seule une recette exceptionnelle de cession foncière (SEMIDEP à Fontenay-s/s-Bois) de 31 M€ inscrite en section d'investissement apporte un semblant de votre respiration à votre exécutif en permettant de diminuer le recours à l'emprunt inscrit au BS 2015. L'inscription de l'emprunt en 2015 passe de 159,2 M€ à 128,6 M€. Cette cession exceptionnelle témoigne là aussi d'un manque de stratégie ou à tout le moins de ligne directrice s'agissant du patrimoine départemental. L'apparition de cette recette aurait légitimement dû, s'accompagner d'un éclairage sur votre politique en matière de valorisation et d'optimisation du patrimoine départemental, singulièrement pour les membres de notre conseil notamment les nouveaux élus.

L'opportunité et la politique à courte vue ne constituent en aucun cas une stratégie durable en faveur de l'investissement public et patrimonial de notre département. Les conséquences néfastes sont en revanche que trop connues. Nous autres élus le mesurons à travers la diminution drastique de l'activité dans le secteur bâtiments et travaux publics, domaine oh combien pourvoyeur d'emplois au moment où la crise sociale, accentuée par la politique économique gouvernementale frappe de plein fouet notre pays, notre département et nos concitoyens val-de-marnais dont plus de 103.000 sont en recherche d'emploi.

Cette politique aura à n'en pas douter des effets négatifs, à terme, sur l'attractivité économique de notre département.

Alors que se profile le réseau de transports du Grand Paris Express pour lequel notre département est directement concerné avec la 1^{ère} ligne mise en travaux (15 Sud), **notre département se doit au contraire de porter l'effort sur l'accroissement des investissements. C'est bien ainsi que notre département prendra toute sa place et pourra d'autant plus légitimement justifier de son rôle et de ses missions dans le défi – et je dirai plutôt la cacophonie - qui s'annonce avec la création du Grand Paris dès 2016.**

Hervé GICQUEL

Conseiller Départemental du canton de Charenton-le-Pont